

Données factuelles :

Mariage de Jean Soulet d'une part
et Anthoinette de Chaubart

L'an mil six cens soixante six et le trantiesme jour du mois de décembre au masage des Teularions dans la parroisse de Chaustract
consulat de Baissac en Quercy avant midi (...) Jean Soulet, filz a feu autre Jean et de Margueritte Carlanne, laboureur Destanges dans ladite parroisse de Chaustract et Anthoinette Boulousse et Jeanne de Boi(e)r et Anthoinette de Chaubart filhe a feu Jean Chaubart dit Moulengo et filhe de lad(ite) Boiere, habitants dud(it) mazage des Teularions lesquelles parties de leur bon gré (...) ont concluds et ar(r)estes les presans pactes de mariage (...) suivant la forme de l'eglise catholique et apostolique romaine (...) Ladite Chaubart a constitué aud(it) Soulet tous et chaques ses biens meubles et immeubles, presans et advenir là ou soient et puissent estre sy ont este establis en leurs personnes lesd(ites) Anthoinette Boulousse et Jeanne de Boier mère de lad(ite) Chaubart, fucture espouze (*) la somme de septante livres tournois pour tous les droicts que lad(ite) de Chaubart peust avoir tant sur les biens de lad(ite) Boulousse sa grand mere et de lad(ite) de Boier sa mère desquels droicts lad(ite) chaubart a quitte sad(ite) grand mère (...) de plus lui donnent lesd(ites) Boulousse et de Boier deux linceuls de brin une nappe et une serviette paiable aux espousailles et pour la somme de septante livres tournois dans ung apres la somme de dix livres et apres dix livres chaque année jusques a fin de paie sur paine de tous despans (...) y ont déclaré lesd(ites) parties que pour les biens de Jean Chaubart en appartiendra des a presant la moitié (...) a lad(ite) anthoine(tte) Chaubart fucture espouze et l'autre moitié a Francois Chaubart frère de lad(ite) espouze qu'ils en viendront à division et partaige à la première requisi(ti)on qui en sera faitte sy a déclaré lad(ite) anthoinette Boulousse et lad(ite) de Boier (...) aussi reconeue aud(it) Monlugo la somme de vingt deux livres dix sous et neuf razes bled fromant mesure de Montauban qui est escript en marge du contract de son mariage rettenu par main publique les an et jour (...) laquelle somme et bled en appartiendra aussi la moitié a lad(ite) de Chaubart fucture espouze et les presans pactes de mariage lesd(ites) parties ont faitts suivants les us et coutumes du presant pais de Quercy (...) presans Jean Soulet, laboureur de Saint Estiene (?) dans lad(ite) parroisse, oncle dud(it) fuctur espoux et Pierre Bardi dict Tour... (?) plus vieux, laboureur des Bardies et Jean Bardi dict Pistolle, laboureur de la vico(m)te de Monclar et
Benech Delpy et Gilhaume Calbet lab(oureur)s de lad(ite) parroisse et Charles (?) et Andre (?) Chaulet et Francois Ramal (?) parastre (de la) future espouze, laboureur dud(it) mazage et anthoine Boier (...) (tous non signés.)

(*) Le notaire a semble-t'il omis ici quelques mots.

(c) jchr